

COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17
Date de la convocation : 21/09/2023

Objet : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T

Numéro : VI-2023/56

SEANCE du 2 octobre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, BONNEMAISON Chantal, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry,

Pouvoirs : TORRES Sébastien pouvoir à DELSOL Alain

Absents excusés : MASCRE Gérard, LAMANDE Laurent, DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, FEUILLERAT Patrick, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance.

Décision n°2023-14 du 25 septembre 2023

Désignation d'un avocat pour représenter la commune – Procédure précontentieux opposant la société EDF à l'ensemble des 16 membres du groupement de commande du Muretain Agglo lors de la résiliation du marché subséquent du GAZ n°1903MS04

Décision n°2023-15 du 25 septembre 2023

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un bureau au service urbanisme de la mairie pour des devis d'un montant de 9 796.35 € HT soit 11 755.62 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le et de la publication le

A LAVERNOSE LACASSE LE 02/10/2023

Le Maire, Alain DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com